

**MINISTÈRE DE L'AGRO-INDUSTRIE ET  
DE LA SECURITÉ ALIMENTAIRE**

**COMMUNIQUÉ**

**'TECHNOLOGY INTRODUCTION AND DIFFUSION SCHEME'**

Le Ministère de l'Agro-Industrie et de la Sécurité Alimentaire tient à porter à la connaissance des producteurs agricoles ainsi que les promoteurs potentiels, intéressés à investir dans le secteur de l'agro-Industrie, de la mise en operation du '*Technology Introduction and Diffusion Scheme*'.

Ce plan d'assistance financière vise à faciliter l'introduction des techniques et autres technologies innovatrices pour promouvoir le développement et améliorer la productivité dans le secteur agricole, en particulier, la filière non-sucre.

**Les bénéfices et autres facilités du Plan**

Une assistance financière qui subventionnera jusqu'à 75% du coût de l'expertise/services du/des consultant/s; acquisitions de machineries/equipment de production innovateurs et/ou materiel vegetal/animale élite pour la production agricole commerciale.

Le montant maximal des subventions sera de l'ordre de Rs1 million par bénéficiaire et déboursé en deux tranches, notamment, 50% à l'approbation du projet et le reliquat de 25% après implementation avec succès de l'intervention.

**Qui sont éligibles?**

Promoteurs individuels; Sociétés Co-operatives ainsi que les compagnies dûment enregistrées et ayant un chiffre d'affaire annuel ne dépassant pas Rs20 million.

Priorité serait accordée aux promoteurs déjà engagés dans une activité agricole.

**Filière/secteur d'intervention prioritaire**

Culture maraîchere, fruitière, ornementale conduite en système de production organique, soit en pleine air ou sous-abris; l'élevage; l'apiculture aussi bien que les activités liées à la transformation des produits agricoles à valeur ajoutée.

**Procédure de demande**

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire de demande requis dument accompagné d'une proposition de projet justifiant clairement la nécessité de l'intervention et la nature de l'aide technique sollicitée.

Si la proposition est retenue, le demandeur serait appelé à fournir d'autres informations complémentaires et les pièces justificatives à la demande du Comité d'Evaluation pour l'approbation finale du projet.

Pour tous renseignements additionnels et autres conditions du plan y compris les formulaires de demande, veuillez contacter Mr R. Parepiah au Ministère de L'Agro-Industrie et de La Sécurité Alimentaire pendant les jours de semaine, de 9:00 à 16 00 heures, sur les numéros de telephone suivants: 212-0854 et 212-9922.

**30 novembre 2016**